

INSTALLATIONS CLASSEES

Ouverture, exploitation et fin de vie

Objectifs

- Connaître les modalités d'ouverture d'une installation soumise à autorisation, enregistrement ou déclaration
- Comprendre les risques administratifs et pénaux liés à la vie d'une ICPE et s'en prémunir
- Saisir les enjeux de la remise en état

Expertises



8 heures avec des avocats expérimentés en droit de l'environnement industriel



Des ateliers pratiques, un Quizz d'évaluation et un temps Q&A



Un programme sur mesure qui s'adapte aux besoins exprimés



Un support de formation complet et pédagogique

Programme

Titre 1 – L'ouverture d'une installation classée

- Cadre juridique applicable (le droit en vigueur, les évolutions juridiques)
- Les autorisations à solliciter et points sur les différents organismes et interlocuteurs
- Comprendre la nomenclature ICPE et savoir laquelle est applicable
- Les précautions à prendre lors de l'initiative d'un projet (biodiversité, impacts cumulés...)

Atelier : Mise en pratique et quizz

Titre 2 – Les responsabilités de l'exploitant d'une installation classée

- Les risques administratifs
- Les risques pénaux
- Les contentieux ICPE et les leçons, à en tirer
- Le point sur le changement de circonstance de fait ou de droit

Atelier : Etude de cas

Titre 3 – La fin de l'exploitation et la remise en état

- Les risques administratifs et pénaux liés à la fin de l'exploitation
- La notion d'usage futur
- Identifier le cadre juridique et l'étendue des responsabilités en matière de sols pollués

Atelier : Analyse commentée d'un arrêté préfectoral de remise en état



Où ? Cabinet Vigo, sur site ou distanciel

Pour qui ? Directeurs de site, exploitants, juristes, Ingénieurs environnement, sécurité et qualité

8 heures – Sans prérequis

Inscription et contact : vigo@vigo-avocats.com